

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°168/2023) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Auguste Danse 25.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47160-2023 (article 177) : Rénover et changer l'affectation d'un immeuble de bureau en centre PMS, centre de formation (cours théoriques), stockage d'archives et bureaux de sections syndicales.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : en zone d'habitation et en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6 du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application des articles 175/15 et 175/20 du CoBAT: demande soumise à rapport d'incidence au vu de l'Annexe B :
 - rubrique 24 : équipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m² de superficie au sol
- dérogation à l'article 3 du Titre I du RRU (implantation de la construction façade avant)
- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture hauteur)
- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture éléments techniques).

L'enquête publique se déroule à partir du 25/09/2023 et jusqu'au 24/10/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : <u>https://openpermits.brussels</u> (référence 16/PFD/1907699).

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1er étage), rue de Stalle 77 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 08 novembre 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 1180 Bruxelles.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 15/09/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale, L'Echevin de l'Urbanisme, Le Bourgmestre, Laurence VAINSEL. Jonathan BIERMANN. Boris DILLIES.